



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglor

DÉLIBÉRATION N° 74/2023/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT CREATION D'EMPLOIS

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 12

Nombre de Conseillers Présents : 26
Date de la convocation : 20 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le vendredi vingt huit avril à 09 heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES – Roland LOE-MIE – Phong LY — Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT BOULARD – Anne-Michèle ROBINSON - Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC -Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN -

PROCURATIONS (12) : Gilles ADELSON **donne procuration** à Monique AZER - Dominique BERTONI **donne procuration** à Ruth BIDIOU CEPRIKA – Claire CHINON **donne procuration** à Rolande SILEBER — Yahya DAOUDI **donne procuration** à Sandrine JACQUES – Farah KHAN-GRISSET **donne procuration** à Sandra TROCHIMARA - LECANTE Patrick **donne procuration** à LY Phong – Yolande MILZINK-CINCINAT **donne procuration** à Serge SMOCK – Magali-CASSILDE **donne procuration** à Kenny CHEN-TEUNG – Corinne SIGER **donne procuration** à Eliodore TORVIC - Patricia VICTOR **donne procuration** à Xavier CLERVAUX – Albanie CIPPE **donne procuration** à Elaine JEAN – Jean-Philippe CHAMBRIER **donne procuration** à Daniel CASTOR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU - CALUMEY Louis-Mike – Eugène EPAILLY – Nestor GOVINDIN – Chester LEONCE – Mickaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Marie-Laure PHINERA-HORTH – Axel RINO – Magali ROBO – Louis-Mike CALUMEY -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Liser CLIFFORD

38 POUR	Monique AZER – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG – Xavier CLERVAUX Liser CLIFFORD – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX —Christian FAUBERT - Serge FELIX – Teed GASPART – Sandrine JACQUES –
---------	--

	Roland LOE-MIE – Phong LY H��l��ne PAUL – Claude PLENET – St��phanie PREVOT-BOULARD Anne-Mich��le ROBINSON - H��l��ne SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA – Elaine JEAN Gilles ADELSON – Dominique BERTONI – Claire CHINON – Yahya DAOUDI - KHAN-GRISSET Farah – LECANTE Patrick – MILZINK-CINCINAT Yolande – Magali ROBO-CASSILDE – Corinne SIGER – Patricia VICTOR ‘ Albanie CIPPE – Jean Philippe CHAMBRIER
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code G  n  ral des Collectivit  s Territoriales ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant cr  ation de la CCCL modifi   ;

Vu l'Arr  t   Pr  fectoral n  2134/SG/2D/1B en date du 23 d  cembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communaut   d'Agglom  ration    partir du 1  r janvier 2012 modifi   ;

Vu le d  cret n  2006-1690 du 22 d  cembre 2006 modifi   portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le d  cret n  2006-1691 du 22 d  cembre 2006 modifi   portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le d  cret n   2010-1357 du 9 novembre 2010 modifi   portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu le d  cret n   87-1099 du 30 d  cembre 1987 modifi   portant statut particulier du cadre d'emplois des attach  s territoriaux ;

Vu le d  cret 2016-201 du 26 f  vrier 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des ing  nieurs territoriaux ;

Vu la D  lib  ration N   117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis

Vu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalit   du lundi 24 avril 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du mercredi 26 avril 2023 ;

Vu le Rapport N   74/2023/CACL relatif    la cr  ation d'emplois ;

Entendu l'expos   de Monsieur le Pr  sident, apr  s en avoir d  lib  r  ,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER}

De prendre acte du Rapport N° 74/2023/CACL relatif à la création d'emplois.

ARTICLE 2

Décide de créer les emplois suivants :

- **DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
 - **Service eaux pluviales**

Catégorie	Emploi	Grade	Poste
A	Chargé de mission travaux eaux pluviales	Ingénieur	1
B	Technicien eaux pluviales	Technicien	1

- **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE**
 - **Service développement rural**

Catégorie	Emploi	Grade	Poste	Financement
A	Chargé de mission développement rural	Attaché	1	Etat ↻ 50 000€
A	Animateur gestionnaire	Attaché	2	Fonds européens

- **CABINET**

Grade initial		Grade à transformer
Emploi	Ancien grade	Nouveau grade
Assistant administratif	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl	Adjoint administratif

- **DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
 - **Service environnement déchet**

Catégorie	Emploi	Grade	Poste
A	Chef de projet collecte	Ingénieur	1

ARTICLE 3

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie du poste dans les conditions fixées à l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier du diplôme de requis et/ou d'une expérience professionnelle dans le secteur sollicité.

ARTICLE 4

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

ARTICLE 5

D'autoriser le Président, sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 28 avril 2023

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK